

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2022

DCM20221026/031

NPNRU CENTRE VILLE DE SAINT-ANDRE - CONVENTION
COMMUNE/CAUE POUR DES ACTIONS SCOLAIRES 2022-
2026

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2022.

Que la convocation a été faite le 20 octobre 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, RAMASSAMY Laurent, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile

ETAIENT REPRESENTES :

MM. PEQUIN Jean-Marc, CEVAMY Primilla, PAYET Catherine Anne, ASSICANON Jean Thierry, BENOIT Sabrina, CHANE TO Marie Lise, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, SAID Moussa, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20221026/031 -NPNRU CENTRE VILLE DE SAINT-ANDRE - CONVENTION COMMUNE/CAUE POUR DES ACTIONS SCOLAIRES 2022-2026.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. CONTEXTE : RAPPEL DE L’ACTION CAUE EN PHASE PROTOCOLE 2018-2022

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, le quartier du centre-ville de Saint-André fera l’objet de grandes transformations dont l’ambition est d’en faire un centre-ville attractif, ouvert à tous et agréable pour tous.

Dès la phase protocole, la Commune, soucieuse de faire participer un public, le plus large possible au projet (habitants, acteurs et usagers du centre-ville, commerçants, scolaires...), de connaître leurs ressentis face au changement et leurs attentes, a souhaité mettre en place des actions de sensibilisation et de concertation auprès de ces derniers.

Cette démarche de sensibilisation dès le plus jeune âge aux changements qui vont s’opérer sur leur quartier est un moyen de préparer les futurs citoyens de demain.

II. OBJECTIFS DE LA CONVENTION SUR LA PHASE CONVENTION 2022-2026

Pour faire suite à la convention 2018/2022, La Commune souhaite de nouveau solliciter l’équipe du CAUE pour poursuivre des interventions en milieu scolaire autour de la phase opérationnelle :

La convention propose de mettre en place un ensemble d’interventions autour du renouvellement du centre-ville de la commune de Saint-André sur 4 ans de l’année scolaire 2022-2023 à l’année scolaire 2025-2026, avec réalisation d’une production par les élèves, en vue d’une exposition chaque année de leurs travaux (le choix des classes sera à définir).

III. PROGRAMME D’ACTIONS PAR ANNEE SCOLAIRE

- 2 classes « projet installation » sur des espaces publics choisis en concertation avec la commune.

Ces projets proposent l’intervention du CAUE en partenariat avec un artiste pour la production d’une ou plusieurs installations sur le site choisi.

Objectifs recherchés : animer dans la durée le projet de renouvellement urbain du centre-ville, interpellé sur des sites stratégiques en devenir, une autre manière de concerter et d’aborder les usages des lieux avant d’entamer les travaux, proposer une installation-support d’échanges avec les habitants.

- 1 classe « mémoire » autour d’un suivi des améliorations apportées : type suivi de chantier, carnet de bord par secteur à poursuivre d’année en année, un relais entre élèves.

Ce projet propose l’intervention du CAUE en partenariat avec l’intervention d’un photographe sur quelques heures (apports théoriques et prise de vue).

Objectifs recherchés: constituer la mémoire du projet de renouvellement urbain tout au long de sa durée, à travers un projet photos, chronologie du projet, évolution des chantiers... Observatoire photographique du centre-ville.

IV. PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €
2 classes « projet installation »	36 800	DACOI	24 000
1 classe « suivi des améliorations »	12 000	ANRU	28 400
Préparation et organisation	8000	Commune	4 400
TOTAL	56 800	TOTAL	56 800

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Approuve le projet de convention entre le CAUE et la commune joint en annexe ;

Article 2 :

- Valide la participation communale de 4 400,00 € et son inscription au budget ;

Article 3 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 02 NOV. 2022



Le Maire

Joé BEDIER